

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 12 juin 2023 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Noël Lanthier, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère;, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

Est absent : Le conseiller Steve Martin

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2023.06.101

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 JUIN 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 12 juin 2023
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 juin 2023
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Résolution pour fixer le taux d'intérêt pour les factures courantes impayées
6. Demande de PIIA 2023-023
7. Demande de PIIA 2023-024
8. Demande de PIIA 2023-025
9. Demande de PIIA 2023-026
10. Demande de PIIA 2023-027
11. Demande de PIIA 2023-028
12. Demande de PIIA 2023-029
13. Demande de dérogation mineure 2023-001
14. Adoption du règlement 239-2023 relatif aux permis et certificats
15. Adoption du second projet de règlement 240-2023 relatif au zonage
16. Adoption du règlement 241-2023 relatif au lotissement
17. Adoption du règlement 242-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
18. Appel d'offres sur invitation pour la réserve de sable 2023
19. Appel d'offres sur invitation pour de la pierre net 1/4 pour la réserve de sable 2023
20. Appel d'offres sur invitation pour le sel à déglçage 2023
21. Embauche officielle de M René Levac comme coordonnateur vie citoyenne et communication
22. Changement de responsable de la bibliothèque de la Municipalité de Lantier
23. Autorisation donnée à M Benoit Charbonneau

24. Résolution afin d'entériner le plan de mise en œuvre local et du rapport annuel de la Municipalité de Lanthier
25. Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – Gestion des matières résiduelles
26. Entente de service de soutien à domicile avec la Coopérative Chiffon Magique
27. Modification de la résolution 2019.08.161-Entente de service de transport avec le centre d'action bénévole
28. Projet de résolution d'appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026
Période de questions
29. Levée de la séance ordinaire du conseil

2023.06.102

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.103

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 3 JUIN 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 juin 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 juin 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.104

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2023.02.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et greffier-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	2300	2 788.14 \$
9213-5375 QUÉBEC INC.	2301	114.98 \$
CRE LAURENTIDES	2302	9 772.88 \$
MUNICIPALITÉ STE-LUCIE	2303	378.78 \$
POSTES CANADA	2304	132.65 \$
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	2305	903.51 \$
HENLEY LAVOIE	2306	632.36 \$
ASSOCIATION DU CHEMIN DES BARDANES	2307	3 183.00 \$
POSTES CANADA	2308	264.45 \$
LE CAFÉ MÊLÉ	2309	811.72 \$
████████████████████	2310	105.00 \$

LE CAFÉ MÊLÉ	2311	67.78 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	2312	20.00 \$
GILLES DUBÉ	2313	1 000.00 \$
LA PLANTERIE	2314	485.50 \$
POSTES CANADA	2315	528.89 \$
ADT CANADA INC	2316	211.55 \$
AMYOT GÉLINAS	2317	12 233.34 \$
ASPHALTE BÉLANGER INC	2318	3 104.32 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	2319	45.99 \$
CRE LAURENTIDES	2320	1 138.25 \$
DYNAMITAGE ROGER MOREL & FILS	2321	22 995.00 \$
JMJ TECH SOLUTION INTELLIGENTE	2322	2 714.84 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	2323	46 397.55 \$
LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE	2324	201.21 \$
SOCIÉTÉ ALZHEIMER	2325	250.00 \$
PORTES DE GARAGE PRO-TECH INC.	2326	3 219.30 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	2327	633.10 \$
POSTES CANADA	2328	132.65 \$
BUDGET PROPANE	2329	547.93 \$
BMR	2330	315.93 \$
JLD-LAGUE	2331	79.85 \$
LAURENTIDES TÉLÉCOMMUNICATIONS	2332	178.21 \$
LES PIRATES DU SON	2333	5 928.24 \$
YVON MARINIER INC.	2334	2 082.08 \$
M. MEILLEUR ÉLECTRIQUE	2335	2 458.37 \$
UAP INC.	2336	630.47 \$
PÉTROLE PAGÉ	2337	2 043.49 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	2338	150.74 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	2339	2 826.39 \$
ADT CANADA INC	2340	2 364.58 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS- CONSEILS	2341	172.46 \$
IN MÉDIAS INC.	2342	609.37 \$
INNOV PROMOTIONS	2343	1 009.48 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	2344	257.53 \$
SERVICES PSANSREGRET	2345	1 282.13 \$
DÉNEIGEMENT PRECISION INC	2346	201.78 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	2347	14 575.96 \$
TECHNO PIEUX HAUTES-LAURENTIDES 2023	2348	2 805.40 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC	2349	1 928.29 \$
TUYAUX ANDRÉ JETTÉ	2350	17 773.25 \$
SABLIÈRE 329 INC	2351	10 373.34 \$
	Total	185 062.01 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	60 400.35 \$
Services de téléphonie	506.97 \$
Hydro-Québec	5 368.87 \$
Fonds de pension - AON - Avril	8 123.96 \$
DAS Provincial - Avril	21 208.36 \$
Remises salariales fédérales - Avril	7 990.35 \$
Règlement emprunt - Lac-Creux - Remb. Capital	4 670.00 \$
Annie Gareau	875.00 \$
Protection ADT - Mai	153.87 \$
Harnois - Énergies - Pétro-T - Avril	126.00 \$
BMO Groupe Financier carte crédit	1 434.54 \$
Frais bancaires Interac - Mai	56.41 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Mai	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Mai	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Mai	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026) - Mai	4 005.46 \$
Total	124 470.64 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.105

5. RÉOLUTION POUR FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES FACTURES COURANTES IMPAYÉES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'appliquer un taux d'intérêt de 7 % par année sur tout solde impayé après la date déterminée lors de l'émission de la facturation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.106

6. DEMANDE DE PIIA 2023-023

Demande de permis no. 2023-083, construction d'un bâtiment principal, faite par Madame Estelle Desormeaux.

Madame Estelle Desormeaux
2200, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4719-94-2464-000-0000
Lot : 6 028 322 du Cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	2 sur 4
Apport des constructions	8 sur 8
Volumétrie et forme du bâtiment	8 sur 8
Matérialité et caractéristiques architecturales	33 sur 34
Aménagement des terrains	12 sur 14
Aires de stationnement et allées de circulation	8 sur 10

Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	71 sur 78
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	91.0%

Évaluation

7.2	Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Façades et vitrines commerciales	S.O.
	Aménagement des terrains	4 sur 4
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Enseigne	S.O.
	Clôture ou portail d'entrée	S.O.

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-023 soit et est acceptée selon la résolution 2023.06.27 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.107

7. DEMANDE DE PIIA 2023-024

Demande de permis no. 2023-084, construction d'un bâtiment accessoire, faite par Madame Estelle Desormeaux.

Madame Estelle Desormeaux
2200, boulevard Rolland-Cloutier
Lanthier, J0T 1V0
Matricule : 4719-94-2464-000-0000
Lot : 6 028 322 du Cadastre du Québec
Zone: 4V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire	
Grand-total pour Bâtiment complémentaire	7 sur 8	
Pourcentage acceptable 60%		
Pourcentage de conformité du projet	87.5%	

Évaluation

7.2	Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	S.O.

Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
Façades et vitrines commerciales	S.O.
Aménagement des terrains	4 sur 4
Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
Enseigne	S.O.
Clôture ou portail d'entrée	S.O.

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M» 8 sur 8

Pourcentage acceptable 60%
 Pourcentage de conformité du projet 100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-024 soit et est acceptée selon la résolution 2023.06.28 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.108

8. DEMANDE DE PIIA 2023-025

Demande de permis no. 2023-085, installation d'une clôture, faite par Monsieur Xavier Percevault

Monsieur Xavier Percevault
 844, boulevard Rolland-Cloutier
 Lantier, J0T 1V0
 Matricule : 4611-37-7060 -000-0000
 Lot: 6 029 696 du cadastre du Québec
 Zone: 14M

Évaluation

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Façades et vitrines commerciales	S.O.
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Enseigne	S.O.
Clôture ou portail d'entrée	5 sur 6

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M» 5 sur 6

Pourcentage acceptable 60%
 Pourcentage de conformité du projet 83.3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-025 soit et est acceptée selon la résolution 2023.06.29 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.109

9. DEMANDE DE PIIA 2023-026

Demande de permis no. 2022-276, installation d'une enseigne, faite par Monsieur Stéphane Armstrong

Monsieur Stéphane Armstrong
977, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4612-62-5985-000-0000
Lot: 6 029 788 du cadastre du Québec
Zone: 18C

Évaluation

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Façades et vitrines commerciales	S.O.
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Enseigne	5 sur 6
Clôture ou portail d'entrée	S.O.

Grand-total pour Terrains situés en bordure du boulevard Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M» 5 sur 6

Pourcentage acceptable 60%
Pourcentage de conformité du projet 83.3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-026 soit et est acceptée selon la résolution 2023.06.30 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.110

10. DEMANDE DE PIIA 2023-027

Demande de permis no. 2023-058, construction d'un bâtiment principal, faite par Monsieur Patrick Mathieu

Monsieur Patrick Mathieu
102, chemin des Dahlias est
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4610-45-3347-000-0000
Lot: 6 292 137 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	4 sur 4
Apport des constructions	8 sur 8
Volumétrie et forme du bâtiment	3 sur 6
Matérialité et caractéristiques architecturales	28 sur 28
Aménagement des terrains	11 sur 14
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal	54 sur 60
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	90.0%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 4
	Aménagement des terrains	1 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	11 sur 14
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	78.6%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-027 soit et est acceptée selon la résolution 2023.06.31 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.111

11. DEMANDE DE PIIA 2023-028

Demande de permis no. 2023-086, construction d'un bâtiment principal, faite par Monsieur Billy Bernard

Monsieur Billy Bernard
 100, chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire
 Lanthier, J0T 1V0
 Matricule : 4616-22-5121-000-0000
 Lot: 6 029 892 du cadastre du Québec
 Zone: 3V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	3 sur 4
	Apport des constructions	8 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	24 sur 24
	Aménagement des terrains	11 sur 14
	Aires de stationnement et allées de circulation	7 sur 10
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	59 sur 66
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	89.4%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	1 sur 4
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.

Grand-total pour Secteurs montagneux	13 sur 18
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	72.2%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-028 soit et est acceptée selon la résolution 2023.06.32 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.112

12. DEMANDE DE PIIA 2023-029

Demande de permis no. 2023-087, construction d'un bâtiment accessoire, faite par Monsieur Billy Bernard

Monsieur Billy Bernard
100, chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4616-22-5121-000-0000
Lot: 6 029 892 du cadastre du Québec
Zone: 3V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	6 sur 8
Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
Aménagement des terrains	2 sur 2
Aires de stationnement et allées de circulation	1 sur 4
Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.

Grand-total pour Secteurs montagneux	13 sur 18
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	72.2%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2023-029 soit et est acceptée selon la résolution 2023.06.33 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

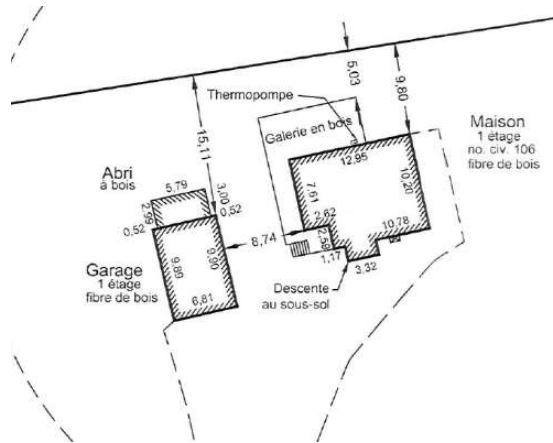
2023.06.113

13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-001

Demande de permis no. 2023.051 faite par Madame Francine Lemieux

Nature et effet :

Construction d'un bâtiment principal à moins de 10 mètres de la ligne arrière du lot (Article 6.2.2 du règlement de zonage numéro 154-2014)



Dérogation demandée :

Demande de dérogation mineure de 0,20 mètre sur la marge de recul arrière

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.
Aucun commentaire

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2023.06.34,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.114 14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 239-2023 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 239-2023 modifiant le règlement 153-2014 relatif aux permis et certificats afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.115 15. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 240-2023 RELATIF AU ZONAGE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement 240-2023 modifiant le règlement 154-2014 relatif au zonage afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.116 16. ADOPTION DU RÈGLEMENT 241-2023 RELATIF AU LOTISSEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 241-2023 modifiant le règlement 155-2014 relatif au lotissement afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.117 17. ADOPTION DU RÈGLEMENT 242-2023 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 242-2023 modifiant le règlement 163-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.118

18. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉSERVE DE SABLE 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour la réserve de sable 2023.

2000 tonnes de sable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.119

19. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DE LA PIERRE NET 1/4 POUR LA RÉSERVE DE SABLE 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier requiert de la pierre net ¼ pour la réserve de sable 2023.

100 tonnes de pierre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.120

20. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SEL À DÉGLAÇAGE 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour le sel à déglacage.

60 tonnes de sel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.121

21. EMBAUCHE OFFICIELLE DE M RENÉ LEVAC COMME COORDONNATEUR VIE CITOYENNE ET COMMUNICATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'embaucher officiellement au poste de coordonnateur vie citoyenne et communication M René Levac comme employé à temps plein de façon permanente selon la grille salariale en vigueur classe 4 échelons 3.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.122

22. CHANGEMENT DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de nommer M. René Levac comme responsable de la bibliothèque municipale de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.123

23. AUTORISATION DONNÉE À M BENOIT CHARBONNEAU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'autoriser M. Benoit Charbonneau à signer l'entente # de référence DCL-22877691 avec Hydro-Québec au sujet de déplacements de poteaux sur le chemin des Daphnés par suite de la création du rond-point.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.124

24. RÉSOLUTION AFIN D'ENTÉRINER LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL ET DU RAPPORT ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie mis en place par la MRC des Laurentides et adopté par les villes et municipalités en février 2006 ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le ministère de la Sécurité publique à la MRC des Laurentides quant aux rapports d'activités permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques au sein de chaque autorité municipale et/ou régie ;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lantier adopte une résolution afin d'entériner le plan de mise en œuvre local;

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC des Laurentides dans les meilleurs délais afin qu'elle puisse la transmettre au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2023.06.125

25. PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les municipalités suivantes ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources en matière de gestion des matières résiduelles :

- Amherst
- Brébeuf
- Huberdeau
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- La Minerve
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Val-Morin

ATTENDU QUE le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité prévoit une aide financière pour la mise en œuvre d'initiatives de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux appuyé par la conseillère Jessica Cloutier et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lantier s'engage à participer au projet de partage de ressources en gestion des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le conseil nomme la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides comme organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise M Benoit Charbonneau, Directeur général à signer l’entente de coopération intermunicipale et tous les documents s’y rattachant.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers présents.

2023.06.126

26. ENTENTE DE SERVICE DE SOUTIEN À DOMICILE AVEC LA COOPÉRATIVE CHIFFON MAGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la *Coopérative Chiffon Magique* offre le service de soutien à domicile aux personnes admissibles, soit : les aînés, les personnes en perte d’autonomie et les proches aidants, résidants à la Municipalité de Lantier, qui en font la demande;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier s’engage à rembourser les frais de kilométrage reliés aux services donnés aux résidents admissibles, selon le tarif et le calcul des frais de déplacement en vigueur chaque année subséquente, adopté par le conseil d’administration de la Coopérative le 1er mars 2023 (R 2023-03-07) soit 0,56\$/km et que le conseil autorise M. Benoit Charbonneau, Directeur général à signer le protocole d’entente.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers présents.

2023.06.127

27. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019.08.161-ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT AVEC LE CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE

ATTENDU QU’une entente avec le Centre d’Action Bénévole a été prise en 2019 afin de rembourser le service de transport pour les personnes de 60 ans et plus qui résident sur le territoire de Lantier au coût de 0.54 \$/km et que la distance déterminée est de 31km;

ATTENDU QUE le tarif en vigueur depuis juillet 2022 est de 0,65\$/km (Ce tarif est sujet à changement en tout temps);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de fixer le coût de remboursement du transport à 0.65\$ dès juin 2023 et que le centre d’action bénévole facturera la municipalité selon le forfait en vigueur chaque année subséquente et que le conseil autorise M. Benoit Charbonneau, Directeur général à signer le protocole d’entente.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers présents.

2023.06.128

28. PROJET DE RÉOLUTION D’APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DE BLAINVILLE DANS SA DÉMARCHE D’OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026

CONSIDÉRANT la volonté d’obtenir la Finale des Jeux du Québec à l’hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d’un profit commun et d’accroître la fierté des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT l’impact positif qu’apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT QUE cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT l’impact positif d’un tel événement sur les jeunes de Blainville et de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l’activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT la capacité de la ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement;

En conséquence il est proposé par le conseiller Noël Lanthier et appuyé par la conseillère Marie-Josée Leroux et unanimement résolue que la Municipalité de Lanthier appuie la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2023.06.129

29. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 20

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.